

La fermeture du Laboratoire cantonal une année après: une mesure optimale pour le Canton ?

La fermeture du Laboratoire cantonal a été décidée en 2014 dans le cadre de la procédure OPTIMA. Depuis une année maintenant, les collaborateurs de cette unité administrative ont été licenciés. Une partie des analyses alors réalisées par ces personnes ont été confiées à des laboratoires privés, en partie extérieurs au Canton, voire à la Suisse alors que tous les échantillons d'analyses de denrées alimentaires sont maintenant envoyés au Laboratoire cantonal de Neuchâtel.

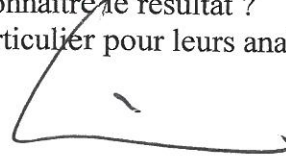
L'un des arguments que les personnes favorables à cette externalisation des tâches avaient utilisé lors des discussions relatives à cet objet était l'assurance d'une reprise immédiate d'une partie importante de ces analyses par un laboratoire privé actif dans le Jura. Or cette entreprise, à laquelle le Gouvernement a d'ailleurs confié toutes les analyses de l'Office de l'environnement et a vendu il y a quelques mois l'ensemble des appareils très performants du Laboratoire cantonal, (matériel très coûteux en partie payé en son temps par la Confédération), vient malheureusement de cesser définitivement son activité à la suite du décès de son directeur. Par cette fermeture, ce sont à nouveau plusieurs personnes qui se retrouvent au chômage, certaines étant au demeurant les mêmes qui avaient déjà subi cette épreuve il y a une année. De surcroît, les utilisateurs de ce type de service, au premier rang desquels l'Office de l'environnement et de nombreuses communes, doivent maintenant rechercher d'autres prestataires.

Il convient de rappeler également que le Laboratoire cantonal faisait partie d'un réseau intercantonal très performant, grâce en particulier aux grandes compétences scientifiques de son Chef, qui permettaient au Canton, notamment à l'Office de l'Environnement, de disposer de ressources analytiques importantes et surtout indispensables, à des prix très inférieurs à ceux de laboratoires privés. Tout ce savoir-faire est maintenant perdu pour notre canton qui a perdu par là-même son indépendance en la matière. Ceci n'est qu'un aspect des conséquences à nos yeux négatives de la mesure No 26 d'OPTIMA. Nous en avons cité d'autres, notamment dans la question orale No 2774 à laquelle le Gouvernement a répondu le 27 avril 2016 de manière pour le moins peu convaincante !

Une année après cette suppression unique en Suisse d'une telle unité administrative et à la suite de la fermeture subite du laboratoire privé auquel le canton a confié les tâches analytiques de l'Office de l'environnement, il semble opportun de faire un premier bilan et de connaître la situation qui en résulte, d'autant plus que la lecture du projet de budget 2017 ne nous apporte que peu d'informations à ce sujet. En conséquence, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- l'objectif principal de la mesure OPTIMA no 26, soit une économie de 100 000 fr, est-il réalisé ?

- la vente du matériel de laboratoire par le service qui en était chargé s'est-elle révélée satisfaisante du point de vue financier ?
- l'Office de l'environnement éprouve-t-il des difficultés de fonctionnement en raison de la disparition de ces deux laboratoires ?
- existe-t-il une possibilité que le Canton retrouve une certaine indépendance en matière analytique, sachant que l'Office de l'environnement en particulier dispose de compétences scientifiques reconnues ?
- s'est-on préoccupé du sort des personnes licenciées en décembre 2015 en raison de la suppression du Laboratoire cantonal et peut-on en connaître le résultat ?
- les communes ont-elles retrouvé une solution, en particulier pour leurs analyses d'eau de boisson ?



Delémont, le 23 novembre 2016

Le responsable : Ami Lièvre

Melli

